

Communiqué de presse

Etude Caisse d'Épargne - Association e-Enfance/3018 sur le cyberharcèlement chez les 8-18 ans

1 famille sur 4 confrontée au cyberharcèlement

Paris, le 17 octobre 2023

Caisse d'Épargne et l'Association e-Enfance/3018 dévoilent aujourd'hui les résultats de la 3^e édition de leur étude annuelle sur le cyberharcèlement. Menée auprès de binômes de parents-enfants de 8 à 18 ans scolarisés, elle révèle que 24 % des familles ont déjà été concernées au moins une fois par ce phénomène.

Une fréquentation des réseaux sociaux accrue dès la primaire qui s'avère très vite addictive



L'étude Caisse d'Épargne – Association e-Enfance/3018 montre que les plus jeunes sont de plus en plus nombreux à être sur les réseaux sociaux. **67 % des enfants de primaire de 8-10 ans en sont usagers** (contre 27 % qui déclaraient y être inscrits en 2021), 93 % des collégiens (contre 72 % en 2021) et 96 % des lycéens (contre 91 % en 2021).

Autre indicateur phare de l'étude : **24 % des 8-18 ans déclarent ne pas pouvoir rester plus d'une heure sans leur smartphone.**

Une famille sur 4 révèle avoir été confrontée au cyberharcèlement, et déplore des conséquences sur la santé physique et mentale de leurs enfants victimes

Les parents sont 70 % à déclarer ne pas avoir l'impression de contrôler les usages de leurs enfants sur les réseaux sociaux. **24 % des familles déclarent avoir été confrontées au moins une fois au cyberharcèlement.** Un phénomène qui touche largement les enfants de 8-10 ans en primaire (15 %) et qui s'aggrave au collège (25 %) et au lycée (27 %).

Les victimes témoignent de lourdes conséquences sur leur santé physique et mentale : 52 % ont été perturbées par des insomnies, des troubles de l'appétit ou ont ressenti du désespoir, 51 % ont rencontré des difficultés dans leur scolarité, 32 % ont failli tomber dans des comportements d'addiction (écran, jeux, alcool, drogue). **31 % reconnaissent même avoir pensé au suicide.**

30 % des enfants auteurs de cyberharcèlement réitèrent leur comportement

Pour la première fois, l'étude Caisse d'Epargne – Association e-Enfance/3018 s'est intéressée aux enfants à l'origine de ces actes ou qui en sont témoins. 27 % des jeunes interrogés déclarent avoir été témoins de cyberharcèlement et 6 % admettent en avoir été l'auteur. **Si 87 % des enfants auteurs de cyberharcèlement déclarent avoir compris la portée de leur action, ils sont néanmoins 30 % à récidiver.** Parmi les motivations au cyberharcèlement révélées par l'étude figure la volonté d'appartenir à un groupe : 29 % des auteurs déclarent harceler pour faire comme les autres et 24 % pour se faire accepter. La distraction est aussi évoquée : 47 % disent agir pour rire. Enfin 10 % agissent pour se venger.

L'étude met en avant une spirale infernale qui a pour moteur la vengeance. 45 % des victimes ont eu envie de se venger en harcelant à leur tour, un chiffre qui monte jusqu'à 62 % chez les 8-10 ans.

Face au cyberharcèlement, les parents demandent plus d'informations et d'accompagnement

Les parents interrogés souhaitent être accompagnés dans la mise en place d'actions concrètes : près de 90 % d'entre eux attendent à la fois **le renfort des sanctions** à l'égard des auteurs de violence en ligne, **une forte sensibilisation des jeunes** ainsi que **la formation des adultes** aux actions à mener pour détecter et endiguer le cyberharcèlement. **90 % des parents interrogés attendent par ailleurs de l'aide ou de l'information, et ce principalement de la part d'une association (77 %).** **86 % souhaiteraient libérer la parole des victimes et des témoins. Enfin, si leur enfant était victime, ils trouveraient utile un accompagnement psychologique (83 %) et juridique (77 %).**

A l'écoute des besoins de ses clients, Caisse d'Epargne, banque et assurance historique des familles, intègre une assistance psychologique en cas de cyberharcèlement dans ses contrats d'assurance scolaire et santé. Cette assistance donne accès à un réseau de plus de 1 500 psychologues cliniciens partout sur le territoire.

Caisse d'Epargne et Association e-Enfance/3018 : un partenariat qui prend tout son sens

Depuis 2021, la Caisse d'Epargne soutient l'Association e-Enfance/3018 qui gère le 3018 devenu le 27 septembre dernier le numéro unique pour alerter et signaler des situations de harcèlement et de cyberharcèlement subies par des mineurs. Cet engagement de Caisse d'Epargne se traduit notamment par un soutien financier et la mise en œuvre de cette étude annuelle.

« Les deux précédentes études menées avec l'Association e-Enfance/3018 et celle-ci prouvent que le cyberharcèlement est plus que jamais un enjeu de société. Face à l'ampleur du phénomène, il est fondamental pour Caisse d'Epargne, en tant que banque de la famille, d'accompagner et de proposer des prises en charge adaptées à nos assurés sur ce sujet. Il est aussi essentiel pour nous de soutenir la mission de l'Association e-Enfance/3018 qui oeuvre au quotidien pour sensibiliser les jeunes et soutenir les victimes » **commente Nicolas Balerna, directeur Banque de Détail Caisse d'Epargne.**

« L'étude révèle qu'en 2 ans, le nombre d'enfants de 8 à 10 ans inscrits sur les réseaux sociaux a plus que doublé. Ils sont désormais 67 % à les fréquenter alors que les réseaux sociaux ne sont pas censés être accessibles avant l'âge de 13 ans. Cette situation est très préoccupante » **déclare Justine Atlan, directrice générale de l'Association e-Enfance/3018.**

Toute utilisation des données de cette étude doit s'accompagner de la mention « Etude Caisse d'Epargne – Association e-Enfance/3018 ».

* Etude online réalisée par l'institut Audirep en juin 2023 pour l'Association e-Enfance /3018 avec le soutien de la Caisse d'Epargne. 1 200 binômes parents-enfants de 8 à 18 ans scolarisés ont été interrogés (soit 2 400 répondants au total, échantillon représentatif de la population française).

À propos de Caisse d'Épargne

Les 15 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 18,2 millions de clients (dont 4,5 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France.

À propos de l'Association e-Enfance / 3018

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance / 3018, créée en 2005, sensibilise sur le terrain chaque année 200 000 enfants, adolescents, parents et professionnels. Elle gère le 3018 dédié aux jeunes victimes de harcèlement et de violences numériques.

Ouvert 7j/7 jusqu'à 23h, le 3018 est un service gratuit et confidentiel qui permet notamment de signaler et de faire supprimer en quelques heures tous contenus et comptes préjudiciables rencontrés sur Internet ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Snapchat, Instagram, TikTok, Youtube, Roblox, Discord, Yubo, Mym, Onlyfans, Mindgeek...). Il permet également d'autres signalements et l'émission de conseils personnalisés pour gérer ces situations critiques et protéger les mineurs. Le 3018 est accessible par téléphone, via l'application 3018, par chat ou via Messenger.

Conventionné avec le Ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Justice, le 119-Enfance en danger et le portail officiel de signalement des contenus illicites Pharos, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance. C'est aussi la helpline française du programme européen Safer Internet.

Contacts presse

Groupe BPCE – Caisse d'Épargne : Agence Hopscotch

Manon Cholat-Serpoud : mcholat-serpoud@hopscotch.fr / 06 70 35 19 83

Association e-Enfance / 3018 : Agence KBZ Corporate

Sandra Tricot : stricot@kbzcorporate.com / 06 65 85 85 65

Groupe BPCE – Caisse d'Épargne

Christine Françoise : 01 58 40 46 57 / 06 23 40 31 62

Fanny Kerecki : 01 40 39 68 21 / 06 17 42 16 33

groupebpce.com